



Etablissement public  
du Marais poitevin

## Compte rendu du conseil d'administration du 23 octobre 2012

confidentiel

Conseil d'administration du 26 mars 2013



**Etablissement public du Marais poitevin**  
Conseil d'administration du 23 octobre 2012

Compte rendu synthétique

- **Ouverture par le président, Yves Dassonville**

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil d'administration de l'établissement public du Marais poitevin.

Je salue Madame ABOLLIVIER, Monsieur SCHMELTZ et Monsieur LAMBERT qui participe pour la première fois à notre conseil d'administration.

Je salue les élus représentants des différentes collectivités et tout particulièrement les 2 maires représentant les communes littorales qui siègent pour la première fois au sein de notre conseil :

- Monsieur Maurice MILCENT, maire de l'Aiguillon sur Mer
- Monsieur Bernard FERRIER, maire de Marans

Je salue Madame la Commissaire du gouvernement.

Je salue les présidents de chambre d'agriculture, les présidents de syndicats, les présidents d'associations et les fonctionnaires de l'Etat qui font partie de ce conseil.

J'accueille Monsieur Raynald VALLEE, le DDTM de Charente-Maritime qui siège à ce conseil d'administration pour la première fois.

Le quorum est atteint et notre conseil va pouvoir délibérer.

Permettez-moi de vous signaler tout d'abord qu'il y a un an presque jour pour jour ce conseil se réunissait pour la première fois, c'était le 27 octobre 2011. L'établissement public fête ainsi sa première année d'existence et je voudrais, en tant que président, tirer quelques enseignements de cette première année de fonctionnement :

- Le premier constat que je veux souligner c'est que l'établissement s'est mis au travail si j'en juge par les nombreux sujets qui ont déjà été abordés au sein de cette instance. Je pense en particulier à sa fonction de supervision, très attendue par tous au moment de sa création.
- Je me félicite aussi de la façon dont nos réunions ont pu se dérouler au cours de cette première année. Nous avons ici un lieu d'échanges, d'écoute et de débats. C'est sans doute un des aspects les plus importants de cette institution et c'est aussi une des meilleures façons de traiter les sujets complexes qui nous sont soumis.
- En prolongement, je souhaite dire un mot de la façon dont les médias se sont saisis du rapport de l'inspection générale des finances sur « l'Etat et ses agences ». L'EPMP y est cité parce qu'il a été sélectionné dans l'échantillon d'enquête de la mission d'inspection. Nous avons reçu, il y a un an cette mission qui s'intéressait au processus de création des agences. Leur question était la suivante : « Pourquoi l'Etat décide-t-il à un moment donné de confier une mission qui lui revient à un opérateur

public ? ». Le rapport publié a mis en avant l'autre option qui consistait à renforcer les services du préfet coordonnateur. A mon sens, cette option n'aurait pas permis, ou plus difficilement, de promouvoir ce lieu d'échange permanent. Vous avez dans votre dossier, l'extrait du rapport qui concerne l'EPMP.

Je veux également vous informer du courrier que la ministre en charge de l'environnement m'a adressé il y a quelques jours. Ce courrier appelle l'attention du préfet coordonnateur sur plusieurs points en matière de gestion de l'eau dans le Marais poitevin. Je l'évoquerai avec plus de détail à la fin de ce conseil.

Par ailleurs, le 02 octobre 2012, la ministre de l'Écologie a adressé aux directeurs des agences de l'eau une lettre annonçant qu'une mission allait être confiée à un parlementaire afin de conduire une réflexion d'ensemble sur les mesures d'accompagnement pour la mise en place des volumes prélevables. Dans l'attente des conclusions de ce travail attendues pour le printemps 2013, il est demandé aux agences de différer l'engagement des moyens financiers à la réalisation des travaux de création de retenues de substitution. Cette mise en différé ne concerne pas les études et ne remet pas en cause les contrats territoriaux de gestion quantitative. Il me semble donc que les réflexions sur les moyens d'atteindre une gestion équilibrée de l'eau doivent se poursuivre dans l'attente des conclusions de la mission parlementaire.

Pour permettre aux agriculteurs de s'adapter à l'évolution de la politique de l'eau, l'État a mis en place une boîte à outils proposant une diversité de mesures. Les retenues de substitution ne sont pas la seule mesure d'accompagnement mise en œuvre et l'atteinte des volumes prélevables doit donc être réalisée par le biais d'une combinaison de mesures, dans le cadre des contrats territoriaux de gestion quantitative.

L'ordre du jour de ce conseil qui vous a été adressé, va être consacré aux points suivants :

- Adoption du compte rendu du CA du 19 juin 2012 ;
- Actualité sur la mise en place de l'Etablissement public ;
- La conjoncture hydraulique du Marais ;
- Approbation du BP 2013 ;
- Programmation complémentaire du PITE 2012 ;
- Approbation des conventions : EPMP-Chambres d'agriculture et EPMP – BRGM ;
- La Cuvette de Nuaille (17) : convention EPMP – SAFER et délibération donnant mandat au directeur d'engager des opérations d'acquisition foncière ;
- Information sur la conciliation engagée par l'EPMP à la suite de la dissolution de la régie de travaux de l'Union des Marais Mouillés (UMM) ;
- Questions diverses.

- **Compte-rendu du Conseil d'administration du 19 juin 2012**

Il s'agit d'adopter le document qui vous a été diffusé avant ce conseil au sujet du conseil d'administration du 19 juin 2012.

Aucune remarque n'est formulée.

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

- **Actualité sur la mise en place de l'établissement**

**Monsieur François Mitteault**, propose une synthèse de l'activité de l'EPMP. Il souligne notamment que l'équipe, constituée de 9 agents, est au complet depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Il est évoqué :

- l'ajustement du périmètre d'intervention de l'établissement public suite à la révision du périmètre du SAGE SNMP (ajout de 6 communes)
- la fonction d'organisme unique, en particulier la convention de délégation avec les chambres d'agriculture et la convention pour la réalisation de l'étude d'incidences avec le BRGM.
- l'organisation de l'entretien des Marais mouillés suite à la dissolution de la régie de l'UMM. Il fait état de propositions de réorganisation institutionnelle à court et moyen terme.
- le plan d'action pour la zone humide et les « contrats de marais » qui seront présentés plus en détail lors du prochain CA.
- le renforcement à venir de la fonction de coordination des trois commissions locales de l'eau (CLE) en particulier sur le volet méthodologique.

*Aucune observation n'est formulée.*

- **Point sur la conjoncture hydraulique du marais**

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** évoque un déficit pluviométrique de l'ordre de - 19 % est, plus fort au sud qu'au nord en 2012 en comparaison de l'année 2011.

Il est souligné la particularité de l'année 2012 reposant sur des périodes très déficitaires et d'autres périodes très excédentaires, les bilans effectués sur les niveaux d'eau, sur les piézomètres et sur les débits, vont donc de pair par rapport à ces événements pluviométriques. Les fortes précipitations relevées depuis début octobre font entrer ce mois en excédentaire (+ 164 % du mensuel d'octobre atteint en 20 jours : la moyenne d'octobre sera dépassée en cas de pluie continue). Il souligne par ailleurs une recharge précoce des nappes de bordures cette année.

Les barrages d'eau potable ayant été très peu vidangés cette année, on relève des cotes à plus de 60 % de remplissage sur certains bassins. Les prélèvements de mi-septembre dans les réserves des Autises révèlent une consommation de 2,7 millions, soit 85 % du volume stocké.

Cette consommation est optimum cette année, avec un report des prélèvements milieu sur les prélèvements de réserve de substitution, afin d'alléger l'impact sur le milieu.

**Monsieur François-Marie Pellerin** suggère de comparer la situation actuelle avec une piézométrie non influencée : soit mesurée dans le temps, soit reconstituée.

Il signale également une situation de longue durée très déficitaire dans le bassin versant du Pamproux, ce qui pourrait susciter des interrogations. Par rapport à la présentation de Monsieur Jean-Eudes du Peuty, il signale que les sources de bordure n'alimentent pas encore le marais à tous les endroits.

**Monsieur Daniel David** constate qu'en dehors d'un mois août relativement sec, cette année a été favorable à la réserve en eau. Il déplore donc le fait que les éleveurs aient été dans une situation difficile début septembre, avec l'obligation d'apporter de l'eau au bétail.

- **Approbation du BP 2013**

Ce point est présenté par le directeur.

Ce budget prend en compte de nombreuses opérations qui auraient dû être effectuées l'an dernier (un certain nombre d'actions ont été reportées en 2013). Cela amène un besoin en fonds de roulement pour l'exercice 2013, lequel doit être mis en regard de l'augmentation importante du fonds de roulement constatée lors de la DM1 2012.

Au niveau des recettes :

- Ministère de l'Environnement : 724 500 euros (principale dotation),
- Agence de l'Eau : 500 000 euros (minimum prévu par la loi),
- Le PITE : 2 millions (montant indicatif, car une discussion est en cours avec les services de l'état pour la convention PITE 2013).

Au niveau des dépenses de fonctionnement:

- charges de personnel : 4,6 %,
- charges de fonctionnement pour les études menées (notamment l'étude d'incidences) :
- dépenses d'investissement dues à la phase d'installation en cours : 442 000 euros (acquisitions informatiques, véhicules, système d'information important concernant le suivi des niveaux d'eau de 350 000 euros).

Il fait référence au tableau sur lequel figure le compte de résultats prévisionnel, lequel est à l'équilibre.

Il est proposé d'adopter le compte de résultat et le tableau de financement avec le budget primitif suivant :

- montant de charges : 3 M 224 500 euros ;
- montant de produits : 3 M 224 500 euros ;
- un tableau de financement agrégé présentant un total d'emplois de : 442 000 euros ;
- plafond de dépenses :
  - o personnel : 563 000 euros
  - o fonctionnement : 641 500 euros,
- dotation aux amortissements : 20 000 euros ;
- budget d'intervention : 2 millions ;
- investissement : 442 000 euros.

Le plafond d'emplois prévisionnels est de 8 ETP.

Il est demandé à de **Madame la commissaire** du gouvernement, si elle souhaite faire des commentaires.

**Monsieur le Président** demande l'approbation de la délibération.

*Le budget est approuvé à l'unanimité.*

- **Programmation complémentaire du PITE 2012**

**Monsieur le Président** indique avant le développement de ce point que la prolongation du PITE pour une période de 3 années lui a été notifiée par le Ministère de l'intérieur.

**Monsieur Jérôme Mansons** rappelle que la subvention globale accordée à l'établissement public s'élève à 1 M 670 000 euros pour l'exercice 2012. Il présente ensuite les 6 dossiers déposés qui doivent être examinés pour cette dernière phase de programmation.

Le montant total des demandes s'élève à 220 332 euros, compte-tenu du reliquat disponible qui est de 173 259 euros et de l'avancement du projet, il est proposé de différer la subvention pour la restauration des automatismes des 4 ouvrages hydrauliques ce qui porterait le montant total des demandes à 157 732 euros qui pourraient être honoré si le conseil délibère en faveur de cette programmation.

**Monsieur Pierre Lambert, préfet des Deux-Sèvres** demande si la cause du report des ouvrages hydrauliques est due à des problèmes d'enveloppe. Il propose ensuite de reporter le dossier portant sur les études plutôt que de reporter la restauration des ouvrages défectueux.

**Monsieur François Mitteault** répond que le différé de cette programmation ne freinerait pas le calendrier de modernisation des automatismes. Il propose de valider le dossier sous réserve de crédits disponibles, des déprogrammations risquant d'intervenir sous peu.

**Monsieur Dominique Souchet** souligne le caractère prioritaire de ce dossier en cas d'opportunité en fin d'année. Les 4 ouvrages pour lesquels la demande est présentée étant particulièrement importants, il serait souhaitable que ce report n'aille pas au-delà du début de l'année 2013.

**Monsieur Yann Helary** s'étonne du montant élevé dédié aux études préalables à la restauration d'ouvrages hydrauliques (752 000 euros), bien qu'il ne conteste pas leur importance.

**Monsieur Jérôme Mansons** précise que le montant total porte sur 7 ouvrages hydrauliques, lesquels, suite à la tempête Xynthia, ont présenté des défaillances. La subvention présentée aujourd'hui ne concerne que 3 ouvrages majeurs pour la régulation des niveaux du marais.

**Monsieur Jean-Claude Richard** précise que ce sont des études d'urgence demandées pour sécuriser l'ensemble du territoire. Il ajoute que le coût des études est alourdi par l'empilement des règlements. En réponse à **Monsieur Le Quellec**, il confirme que ces travaux interviennent bien dans le cadre du PAPI.

**Monsieur Philippe Mounier** insiste sur l'urgence des travaux prévus sur ces ouvrages en regard de leur état de détérioration.

**Monsieur Serge Morin** s'inquiète du coût, de la gouvernance et de la cohérence des PAPI sur le territoire du Marais poitevin.

**Monsieur Patrick Blanchard** intervient au sujet du PITE. Il demande à ce que soit précisé son champ d'intervention. Il demande également si la lutte contre les plantes envahissantes est éligible au PITE.

**Monsieur François Mitteault** répond que la démarche envisagée pour 2013, est la fixation d'une répartition indicative de l'enveloppe, lorsqu'elle sera connue (aspects hydrauliques, biodiversité, etc.). Avant d'engager la programmation 2013, le souhait est donc d'avoir un débat d'orientation pour fixer les règles de programmation du PITE.

**Monsieur le Président** met aux voix cette programmation complémentaire.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

- **Conventions EPMP / Chambres d'agriculture et EPMP / BRGM**

Convention avec les Chambres d'agriculture relative à l'organisme unique

**Monsieur François Mitteault** développe la répartition des tâches entre l'établissement public et les chambres d'agriculture en regard des différentes missions qui incombent à l'organisme unique.

**Monsieur François-Marie Pellerin** attire l'attention sur un point de la convention : il demande de quelle manière seraient gérées les successions de délégations. Il cite en exemple le rôle de la CACG sur le bassin des Autises.

**Monsieur François Mitteault** précise que les chambres d'agriculture sont les interlocuteurs uniques, lesquels, dans leur département, seront les représentants de l'organisme unique. Cela n'exclut pas de nouveaux opérateurs; il ajoute que les opérateurs en bout de chaîne devront être soumis aux règles collectives de la gestion unique. Ce montage amène donc un nouveau mécanisme de gestion de l'eau pour l'irrigation agricole sur les bassins du Marais poitevin.

**Monsieur Sébastien Dugleux** demande si cette fonction d'organisme unique est rémunérée pour ceux qui en ont délégation et dans ce cas, selon quelles modalités.

**Monsieur François Mitteault** répond que la convention ne prévoit aucune disposition financière. Il précise que la mise en œuvre d'un mécanisme de contribution des irrigants, au fonctionnement de la fonction d'organisme unique, n'est pas exclue.

**Monsieur Luc Servant** rappelle que l'une des missions de l'organisme unique est la mise en place de la gestion collective, et donc de mesures éventuelles anticipant l'atteinte des seuils de gestion de crise ; à cet égard, il précise un besoin de cohérence entre l'organisme unique et la mission préfectorale de police de l'eau.

**Monsieur le Président** répond que la mission la police de l'eau concerne également les préfets de départements. En tant que préfet coordinateur, il prépare un arrêté cadre inter départemental sur le Marais poitevin pour la campagne 2013.

**Monsieur Christian Aimé** souligne que le travail mené avec l'EPMP sur l'aspect délégation a été mené dans le bon sens depuis le début. Il fait référence au protocole de gestion des nappes du sud Vendée mis en œuvre avec le CG 85 qui a permis d'introduire depuis plusieurs années la notion de gestion collective. Il précise que la principale adaptation qui interviendra dans le fonctionnement de l'organisme unique réside dans l'échelle de gestion puisqu'il faudra considérer des territoires plus restreints. Cette échelle de travail impliquant des surcoûts il explique que la participation financière des irrigants sera nécessaire.

**Monsieur François Mitteault** rappelle que les organisations professionnelles, dans les trois départements, ont une manière spécifique de gérer l'irrigation agricole. L'une des règles de l'organisme unique est bien de travailler sur des règles communes.

**Monsieur le Président** suggère, sur le plan formel, la reprise rédactionnelle de quelques points. Il propose de donner un avis sur la convention, et soumet le document à l'approbation.

*Le document est approuvé à l'unanimité.*

#### Convention avec le BRGM

**Monsieur Francis Bichot** présente les caractéristiques du modèle du BRGM qui permet de simuler le fonctionnement hydrogéologique des bassins versants.

**Monsieur François Mitteault** précise les caractéristiques et le champ d'application de la convention-cadre. Il est proposé d'engager 3 conventions d'application :

- la collecte et la mise à jour des données de prélèvement 2007-2011 ;
- l'étude d'incidences pour l'autorisation pluri-annuelle de prélèvement;
- la proposition de règles de gestion pour les prélèvements agricoles, le remplissage des retenues de substitution, et pour les prélèvements dans le milieu en période d'irrigation.

**Monsieur Francis Bichot** répond à une intervention de **Monsieur Serge Morin** sur la convention-cadre, et annonce sa signature pour 5 ans. En ce qui concerne les conventions, l'une est signée pour 1 an, l'autre pour 2 ans, dans la mesure où un outil de gestion et un outil de modèle devront être mis au point.

Sans remettre en cause les études du BRGM, **Monsieur Yann Helary** souligne l'importance des questions ayant trait au financement.

**Monsieur le Président** répond qu'il s'agit d'une mission de service public. Par ailleurs, l'étude du BRGM pour l'EPMP consiste en un accompagnement dans le temps de la mission de l'EPMP. Il ajoute qu'il s'agit d'un modèle primé au niveau international et que le contrôle financier de l'établissement ayant donné son accord, il n'y a pas de problème de légalité au sujet de cette convention.

**Monsieur le Président** soumet cette convention à l'avis du Conseil d'Administration.

*Le document est adopté à l'unanimité.*

- **La cuvette de Nuaille (17) : convention EPMP / SAFER et délibération donnant mandat au directeur d'engager des opérations d'acquisition foncière**

**Madame Julie Bertrand** présente la problématique de gestion de l'eau dans la cuvette de Nuaille. Elle poursuit sur le projet d'acquisition de 20 hectares de terres hautes situées à Saint-Sauveur, lequel a pour but d'engager un processus d'échanges fonciers avec les terrains bas qui sont cultivés dans la cuvette.

**Monsieur Patrick Blanchard** demande ce qu'il se passerait en cas de refus du contrat de marais de la part des exploitants.

**Monsieur Luc Servant** approuve les termes de la convention et en souligne les points importants que sont le maintien de l'activité agricole dans ce secteur, la gestion fine des niveaux d'eau et l'élevage.

**Monsieur Bernard Ferrier** interroge sur le devenir du statut de propriété de ces terrains ; il ajoute que si ces terres étaient laissées dans le domaine public, l'avenir de ces terres susciterait moins d'interrogations.

**Monsieur François Mitteault** répond qu'une opération foncière est proposée à l'avis du conseil au titre du PITE, afin que la SAFER constitue une réserve foncière. Le but de cette réserve sera de permettre des échanges et de la mobilité. En cas de refus des agriculteurs, il est prévu une demande de restitution des fonds engagés pour cette opération, auprès de la SAFER. En cas d'aboutissement de l'opération, le sujet sera confié, *in fine*, à un opérateur foncier de manière à ce que les terres soient occupées par des éleveurs, en prairie.

**Monsieur le Président** met aux voix cette convention avec la SAFER.

*La convention est adoptée à l'unanimité.*

- **Information sur la conciliation engagée par l'EPMP à la suite de la dissolution de la régie de travaux de l'Union des Marais Mouillés (UMM)**

**Monsieur François Mitteau** présente les principales propositions formulées à l'issue du travail d'expertise et de médiation conduit depuis le dernier CA de juin. Il est proposé une solution transitoire rapidement opérationnelle et une restructuration plus durable à moyen terme, en conformité avec les évolutions en cours sur les Marais mouillés. Il précise que les changements proposés ne relèvent pas de la compétence de l'établissement et que ce sont les trois conseils généraux qui sont concernés par cette évolution.

**Monsieur Serge Morin** répond que cette analyse est la confirmation du fait qu'il faut un seul CTMA pour tout le bassin ; la phase suivante sera de savoir qui sera opérateur de l'application de ce CTMA. Il ajoute que ceci est primordial pour la suite de l'opération

**Monsieur Dominique Souchet** confirme son accord d'envisager une délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'IIBSN et le syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres. Il précise que cette formule peut être opérationnelle rapidement. Il approuve également l'esprit de cohérence hydraulique d'un réseau principal, dont le maintien constitue un objectif majeur. Cependant, il souligne la lourdeur de ces propositions, dont l'affinage devra s'inscrire dans le temps.

- **Questions diverses**

- Création d'une régie d'avance accordée par le CA pour un montant maximum de 2 000 euros
- Litto 3D, remise des cartes aux administrateurs.

*Aucune autre question n'est soulevée.*

---

- **Courrier de la ministre de l'Ecologie du 16 octobre 2012**

**Monsieur le Président** communique les principaux points de la lettre reçue de la ministre en charge de l'environnement :

- la mise en place de règlements d'eau sur l'ensemble de la zone humide sous 6 mois en lien avec les CLE;
- la mise en cohérence des outils d'intervention sur la zone humide tels que les CTMA ;
- la maîtrise du drainage ;
- le transfert du DPF de la Sèvre Niortaise.

Afin de remplir ces objectifs, il annonce la réunion des trois CLE, en s'appuyant sur un groupe d'experts ; les valeurs proposées seront analysées par les CLE ; l'inscription de ces valeurs au règlement d'eau en découlera.

**Monsieur Christian Aimé** alerte sur le fait que les objectifs de niveau d'eau sont en train de détruire l'élevage. Il demande qu'un groupe de travail puisse se réunir en amont.

**Monsieur Dominique Souchet** signale que pour ce qui est du transfert du DPF, techniquement, tout est prêt. Le transfert pourra s'opérer lorsque l'Etat proposera aux conseils généraux les compensations financières découlant du transfert de compétence.

**Madame la Commissaire du Gouvernement** ajoute que les questions de la gestion des cours d'eau et de transfert de compétence dans le cadre d'une décentralisation font partie des sujets de préoccupations actuelles du gouvernement. Elle ajoute que la question des inondations est un sujet également prégnant. Elle annonce un CNE prochain, au cours duquel sera mise en place une mission pour l'étude de la question de l'organisation des compétences.

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée et lève la séance.

---